Bon-à-tirer
Mode d'emploi

Une journée de travail
Un nouveau service aux adhérents de la MOT[1]



De nouveaux services pour les adhérents de la MOT

La Mission Opérationnelle Transfrontalière a lancé fin 2009 un groupe de travail pour réfléchir sur la meilleure façon de prendre en compte la réalité des besoins de ses membres et de l'adéquation cotisation / services rendus aux adhérents. Les résultats ont été présentés et validés lors de l'Assemblée Générale de la MOT le 3 juin 2010.

Le bon-à-tirer d'une journée de travail est un nouveau service qui a été introduit en 2011. Un bon-à-tirer permet de bénéficier d'une journée de travail annuelle de l'équipe technique de la MOT dédiée à chaque adhérent.

A qui s'adressent ces journées de travail ?

Chaque adhérent situé aux frontières françaises (offre qui s'adresse aux personnes morales) ayant réglé sa cotisation reçoit un bon-à-tirer annuel (deux l'année de son adhésion à la MOT). Un bon-à-tirer correspond à une journée de travail.

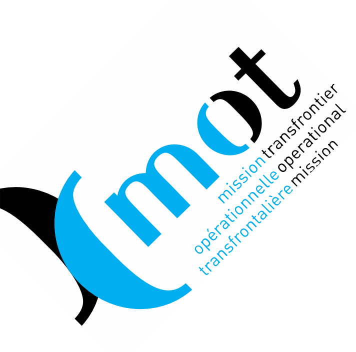
Comment l'utiliser le bon-à-tirer pour une journée de travail ?

Votre bon-à-tirer annuel vous est adressé dès réception de votre cotisation. Si un bon n'est pas utilisé la même année, il peut être reporté sur l'année suivante (uniquement). Pour l'utiliser, il suffit de nous le renvoyer par fax, mail ou courrier aux coordonnées suivantes : mot@mot.asso.fr ; téléphone : 01 55 80 56 80 ; fax : 01 42 33 57 00 et de vous concerter ensuite avec l'équipe sur la date et le contenu de l'intervention souhaitée.

Qu'est-ce qu'on peut demander ?

Le bon-à-tirer peut être utilisé dans la limite d'une journée de travail pour des services suivants :

- Recherches de renseignements spécifiques
- Aide à l'organisation d'une manifestation
- Intervention lors d'une manifestation ou d'une réunion
- Etc.



[1] Adhérents situés aux frontières françaises (personnes morales)

38, rue des Bourdonnais 75001 Paris – France
www.espaces-transfrontaliers.eu
Tél : +33 1 55 80 56 80 – Fax : +33 1 42 33 57 00
mot@mot.asso.fr